



Déclaration liminaire CTP du 1^{er} juin 2011

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière fois séparément et avec des ordres du jour différents.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'hier 31 mai a été une journée de mobilisation et que diverses formes d'action ont été menées dans différents départements.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. Celui-ci a perdu désormais plus de 10 % de son pouvoir d'achat depuis 2000. Sans changement de cap, cette perte se poursuivra d'autant plus gravement que l'inflation est repartie fortement à la hausse. En outre, la majoration de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le MEDEF va l'amplifier encore.

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé, où il annonce une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz. Or, ce dont les salariés, aussi bien du public que du privé, ont besoin, ce n'est pas d'une prime sous condition et pour une minorité d'entre eux : c'est d'une augmentation générale des salaires pérenne et conséquente ;

Seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels.

C'est pourquoi, la CGT exige une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivi de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- les mesures de rattrapage ;
- une revalorisation de la grille indiciaire ;
- une amplitude salariale d'au moins 1 à 2 pour une carrière complète ;
- des mesures pour le pouvoir d'achat des retraités.

Au niveau local la préoccupation actuelle est la mise en place de la DLU et de son cortège d'interrogations pour les personnels.

Ce CTP doit être l'occasion d'une information précise sur les projets, sur les modalités d'associations des agents aux restructurations, sur les travaux et sur les délais.

Concernant le pont du 31 octobre à l'ordre du jour du CTP, les pratiques ont été différentes. Pour la filière fiscale, les agents ont été consultés, ce qui n'est pas le cas concernant la filière gestion publique, malgré l'engagement pris lors du dernier CTPL.

La CGT Finances Publiques réitère sa demande de consultation des personnels de la filière gestion publique.

La CGT Finances Publiques souhaite, à l'occasion de la mise en place de la DLU, aborder la question de la prise en compte de la durée des déplacements, pour se rendre à des stages ou à des réunions, dans le temps de travail.

Pour se rendre au centre de formation de Lyon, il est souvent nécessaire de partir la veille et de rentrer très tard le soir. Il en est de même pour les agents excentrés qui viennent en formation à Auxerre. Cette prise en compte légitime du temps de trajet existe, ou se met en place dans plusieurs départements.

La CGT Finances Publiques redemande à être consultée sur les projets de dates des réunions institutionnelles. De plus, nous rappelons notre préférence pour un début des réunions à 9H ce qui permet un plus large débat.